

Séance du mardi 03 mars 2026

Délibération n° 2026- 12

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 19 février 2026

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON – Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Vincent BRUN a donné pouvoir à Caroline VITAL - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD – Julie SABY a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s): Marylène CELLIER

FINANCES – Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget primitif 2026
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'instruction budgétaire M57 des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'affectation provisoire des résultats 2025, de la manière suivante :

affectedation du résultat 2025

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes 2025	1 086 739,94 €	
Dépenses 2025	790 830,36 €	
résultat année 2025 (X)	295 909,58 €	
résultat année 2024 reporté (Y)	-378 307,06 €	
résultat cumulé (a = X+Y)	-82 397,48 €	à inscrire au 001 en dépenses d'investissement 2025
RAR recettes(b)	0,00 €	restes à réaliser recettes
RAR dépenses (c)	-175 951,89 €	restes à réaliser dépenses
Déficit de financement après RAR (a+b+c)	-258 349,37 €	

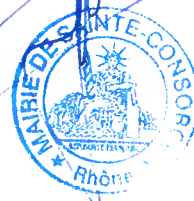
FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
recettes 2025	2 060 622,33 €	
dépenses 2025	1 527 943,50 €	
résultat de l'année 2025	532 678,83 €	
résultat 2024 reporté	698 444,62 €	
résultat cumulé	1 231 123,45 €	

AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2026		
affectation obligatoire au compte 1068	258 349,37 €	l'affectation au 1068 est obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement (les RAR N-1 et éventuellement le déficit d'investissement)
reste en résultat de fonctionnement	972 774,08 €	à inscrire au 002 en recettes de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - Abstention : 0 Pour : 17 – Contre : 0 - UNANIMITE

- d'approuver l'affectation provisoire des résultats 2025 sur le budget 2026 tels que présentés.

Le Maire,
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*